

**DIRECTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET LES
RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES**

Résultats du Questionnaire-pays

**II RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMITÉ
SUR LE COMMERCE CHARGÉ DES VISAS D’AFFAIRES**

Association des Etats de la Caraïbe (AEC)

**Secrétariat de l’AEC, Port d’Espagne, Trinité-et-Tobago, le 4 septembre,
2013**

II Groupe de travail sur les Visas d'Affaires

Septembre 2013

Résultats du Questionnaire-pays

Questionnaires conçus pour prendre connaissance des procédures de délivrance de visas d'affaires et de la manière d'encourager et de faciliter le commerce à travers la région de l'AEC.

Nombre de pays participant à l'atelier : 8

Liste des participants :

- Barbade
- Colombie
- Guyana
- Mexique
- Panama
- République Dominicaine
- Saint-Christophe-et-Nièvés
- Saint-Vincent et les Grenadines
- Trinité-et-Tobago

1. Votre pays délivre-t-il actuellement des visas d'affaires aux ressortissants de pays étrangers?

Réponse	Total	Barbade	Colombie	Guyana	Mexique	Pana ma	République Dominicain e	Saint- Christo phe-et- Nièvés	Saint- Vincent et les Grenadines	Trinité-et- Tobago
Oui	6		X	X	X	X	X			X
Non	3	X						X	X	
2. Dans l'affirmative, cela est-il prévu dans la politique d'immigration de votre pays ?										
Oui	6		X	X	X	X	X			X
Non	0									

La politique régissant l'entrée sur un territoire donné d'hommes et de femmes d'affaires peut avoir un impact considérable sur la création, l'innovation et le développement de certaines industries. Cette question examine le degré d'ouverture des États membres à l'égard des hommes et femmes d'affaires. Elle donne aussi une indication du niveau de collaboration possible entre les États membres de l'AEC pour exploiter les opportunités commerciales. Il convient de souligner que Saint-Vincent et les Grenadines et Saint-Christophe-et-Nièvés ne délivrent pas de visas d'affaires aux ressortissants des pays étrangers.

3. Quels sont les cadres juridiques qui s'appliquent à l'entrée d'hommes et de femmes d'affaires sur notre territoire ?

Pays	Cadres juridiques
Barbade	Pas de cadre juridique – Entrée avec le statut de visiteurs.
Colombie	<ul style="list-style-type: none"> - Décret 4000 de 2004 - Décret 2622 de 2009 - Décret 3914 de 2011 - Résolution 4700 de 2009 - Résolution 5707 de 2008
République Dominicaine	Loi 875 du 21 Juillet 1978 Loi 285 du 15 Août 2004 et son règlement d'application du 19 Octobre 2011 par le décret 631-11.
Guyana	Lois du Guyana Loi sur l'immigration Chapitre 14:02
Mexique	Accord-cadre de l'Alliance du Pacifique ; APEC, ALE bilatéraux, suppression bilatérale des visas ordinaires.
Panama	Décret-loi n° 3 du 22 février 2008. Article 43 - Entrée et Ordre exécutif n° 320 du 8 août 2008.
Saint-Christophe-et-Niévès	La loi sur la promotion des investissements de l'année 2007 et celle sur les incitations régissent l'entrée des gens d'affaires. Les autorités ont également indiqué travailler actuellement sur un code des investissements. Les ressortissants d'un pays étranger requérant un visa doivent en faire la demande au moins 14 jours avant d'entrer sur le territoire de la Fédération (par la procédure administrative). Les gens d'affaires voyageant dans la Fédération sont interrogés par les services d'immigration à leur arrivée et doivent indiquer l'objet de leur entrée sur le territoire à l'officier de la police des frontières.
Saint-Vincent et les Grenadines	Non renseigné
Trinité-et-Tobago	Loi sur l'Immigration, Chapitre 18:01. Les Règlements 13(5), 13(6) et 13(7) de cette Loi définissent le cadre actuel. En outre, en vertu du Règlement 13(13) le Ministre peut exempter toute personne ou catégorie de personnes de

	l'obligation de visa.
--	-----------------------

Comme le montre le tableau ci-dessus, Saint-Vincent et les Grenadines n'a indiqué aucun cadre juridique applicable à l'entrée d'hommes et de femmes d'affaires. Une enquête plus approfondie a permis de constater qu'il n'existe aucune obligation de visa pour les touristes ou les hommes ou femmes d'affaires pour des séjours ne dépassant pas 6 mois. La Loi sur l'Immigration de Saint-Vincent et les Grenadines et la Loi de Restriction de l'Immigration établissent les conditions d'entrée.

4. Votre pays a-t-il signé des accords et traités internationaux qui régissent l'entrée d'hommes et femmes d'affaires et d'investisseurs ?

Pays	Oui	Non	Dans l'affirmative, veuillez préciser :
Barbade	X		<ul style="list-style-type: none"> Traité de Chaguaramas Accord de Partenariat Economique entre les Etats du CARIFORUM et la Communauté Européenne et ses Membres.
Colombie	X		<p>En vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ALE Colombie-États-Unis Triangle Colombie-Amérique Centrale ALE Colombie-Canada ALE - Mexique Accord de Complémentation économique CAN-MERCOSUR Accord de libre-échange avec le Chili CARICOM AELE (Association Européenne de Libre-Echange) Alliance du Pacifique <p>Pas en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ALE Colombie-UE Colombie-Turquie Colombie-Israël <p>Tous les Traités incluent un chapitre ou des extraits sur l'immigration</p>

République Dominicaine			
Guyana	X		Accords avec Princess Casino, des entreprises pétrolières et d'exploration, Atlantic Hotel Project etc.
Mexique	X		Accord-cadre de l'Alliance du Pacifique, APEC (Forum de Coopération économique Asie – Pacifique), Accords de libre-échange bilatéraux ; Suppression bilatérale des visas ordinaires
Panama		X	
Saint-Christophe-et-Niévès	X		Accord de Partenariat économique Union Européenne-CARIFORUM, Association Caribéenne des Agences pour la Promotion des Investissements, Association Mondiale des Agences pour la Promotion des Investissements, Initiative du Bassin des Caraïbes, (MEUC) Marché et Economie Uniques de la CARICOM, Accord sur le Commerce Caraïbes-Canada.
Saint-Vincent et les Grenadines	X		Accord de Partenariat économique Union Européenne-CARIFORUM
Trinité-et-Tobago	X		Par Décision du Cabinet en date du 20/09/2007, le Ministre a exempté les ressortissants des pays suivants de l'obligation de visa, pour toute visite ne dépassant pas 90 jours : - Chili, Cuba, République Dominicaine, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou. Les États membres de l'AEC, à l'exception de la Colombie et du Venezuela, ne nécessitent pas de visas d'entrée à Trinité-et-Tobago, pour toute visite ne dépassant pas 90 jours. Le Marché et l'Économie Uniques de la CARICOM accorde des privilèges additionnels aux États membres de la CARICOM (à l'exception d'Haïti) ; ces derniers ne nécessitent pas de visa d'entrée quel que soit le motif de la visite.
Total	5	1	

Veillez noter : Bien que non explicitement mentionné, le Marché et Economie uniques de la CARICOM a une incidence sur les modalités d'entrée pour tous les États membres de la CARICOM.

5. Existe-t-il dans votre pays des mécanismes pour encourager des investissements étrangers ?										
Réponse	Total	Barbade	Colombie	Guyane	Mexique	Panama	République Dominicaine	Saint-Christophe-et-Nièves	Saint-Vincent et les Grenadines	Trinité-et-Tobago
Oui	8	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Non	0									

Les États sont convenus à l'unanimité du besoin de mettre en place des mécanismes pour encourager les investissements étrangers dans leurs pays. Cela montre l'importance des investissements étrangers directs qui contribuent à l'économie et à la facilitation des compétences techniques.

6. Quelles institutions ou chambres représentent les intérêts des gens d'affaires dans votre pays?	
Pays	Institutions/Chambres
Barbade	Chambre de commerce de la Barbade ; Société d'investissement Barbadienne ; Invest Barbados
Colombie	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme ; Banco de la República de Colombia ; Proexport, Sections régionales de la Chambre de Commerce.
République Dominicaine	Centre d'Exportation et d'Investissements de la République Dominicaine (CEI-RD), Ministère du Travail
Guyana	Office Guyanais des Investissements (Go-Invest) et Chambres de commerce et d'industrie de Georgetown.
Mexique	Ministère de l'Économie ; ProMéxico ; Agencia Mexicana de Cooperación

	<p>Internacional para el Desarrollo (Agence mexicaine de Coopération internationale pour le Développement) (AMEXCID) du Ministère des Affaires Etrangères ; Direction Générale de Coopération et de Promotion Economique Internationale (DGCP EI) ; Bancomext ; Consejo Empresarial Mexicano de Comercio Exterior, Tecnología e Inversión (Conseil d'affaires sur le Commerce extérieur, la Technologie et l'Investissement du Mexique (COMCE), Responsables commerciaux ; Chambres de Commerce ; Chambres de Commerce bilatérales</p>
Panama	<p>Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture du Panama ; Asociación Panameña de Ejecutivos de Empresa y Cámara de Comercio e Industrias de Panamá (Association panaméenne des Dirigeants d'entreprise et Chambre de Commerce et d'Industrie du Panama) (APEDE) ; MERCOSUR.</p>
Saint-Christophe-et-Niévès	<p>Chambre de Commerce et de l'Industrie de Saint-Christophe-et-Niévès; Ministère du Commerce et des Finances; Agence pour la promotion de l'investissement à Saint-Christophe ; Agence pour la promotion de l'investissement à Niévès ; Division nationale pour le développement d'entreprise.</p>
Saint-Vincent et les Grenadines	<p>Invest SVG, Propriété commerciale et intellectuelle ; Chamber of Commerce and Industry (Chambre de Commerce et d'Industrie) et Brokers Association (Association des Courtiers)</p>
Trinité-et-Tobago	<p>S/O</p>

Comme on peut le constater, il existe pléthore d'institutions qui visent à répondre aux intérêts des chefs d'entreprise, comme la Chambre de Commerce, les organisations non gouvernementales et les organes gouvernementaux tels les

ministères. Ces institutions font le lien entre les secteurs privé et public tout en mettant à la disposition des gens d'affaires des ressources et des informations précieuses pour faciliter leurs opérations.

7. Indiquer brièvement le processus d'obtention d'un visa d'affaires délivré par les autorités compétentes	
Pays	Processus d'obtention d'un Visa d'affaires
Barbade	N/A
Colombie	<p>La Résolution 5707 de 2008, établit une liste de 88 pays qui peuvent entrer en Colombie sans visa pour une période de 90 jours prolongeable pour une période identique, afin d'établir des contacts commerciaux.</p> <p>L'étranger doit présenter la demande de visa d'affaires au Consulat de Colombie moyennant le paiement de \$50 et remettre un document conceptuel, conformément aux exigences de la Résolution 4700 de 2009, Article 8. Ledit document devra préciser clairement le représentant et/ou la compagnie juridiquement constituée à l'étranger ou la qualité de l'homme ou de la femme d'affaires.</p> <p>Ce visa peut être délivré sur le territoire colombien pour les personnes titulaires d'un permis d'entrée délivré par l'Unité Administrative Spéciale des Migrations de la Colombie.</p> <p>Si le visa est sollicité dans le cadre d'un accord de libre-échange, il peut être délivré pour une période allant jusqu'à quatre ans, permettant un séjour continu en Colombie allant jusqu'à 2 ans.</p>
République Dominicaine	<p>Les demandes de visa sont envoyées à nos missions consulaires à l'étranger ayant satisfait aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande de lettre - Formulaire de demande - Photos - Passeport original - Lettre d'emploi - L'état civil

	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat de bonne conduite de la police - Carte de garantie <p>Entre autres Voir les documents joints</p>
Guyana	<p>Les personnes requérant un Visa d’Affaires doivent en faire la demande auprès du Ministère de l’Intérieur et fournir les documents suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Copie du passeport 2. Deux photographies format passeport 3. États financiers 4. Attestation de relations d’affaires et références, précision du domaine d’activité.
Mexique	<p>Jusqu’au 9 novembre 2012, le Mexique ne connaissait pas le concept de visa d’affaires à proprement parler. Les étrangers de toute nationalité, nécessitant un visa à cette fin peuvent obtenir un visa de tourisme sans avoir l’autorisation de réaliser des activités rémunérées si la visite ne dépasse pas 180 jours. Afin de l’obtenir, le demandeur doit fournir plusieurs documents pour démontrer sa solvabilité économique.</p> <p>Le visa est délivré pour des séjours atteignant 180 jours pour chaque entrée.</p> <p>Si le séjour dépasse 180 jours, on doit obtenir un visa de résident temporaire en fournissant des documents déterminés ; il existe aussi une section pour les investisseurs. Dans ce cas, la personne en question, qui a reçu un visa de 180 jours avec une entrée, doit se rendre à l’Institut national des Migrations pour obtenir le statut de résident temporaire qui lui permettra de faire des allers et retours durant une période de jusqu’à quatre ans.</p>
Panama	<p>VISA DE COURT SÉJOUR POUR AFFAIRES :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Demande de visa de court séjour pour affaires 2. Paiement des frais correspondant aux services d’immigration d’un montant de cent dollars pour le Service national des Migrations 3. Versement d’une caution de cinq cent dollars au Service national des Migrations 4. Preuve de solvabilité : le demandeur doit démontrer au minimum quatre chiffres 5. Documentation attestant du motif du voyage et des conditions de séjour pour les négociations. <ol style="list-style-type: none"> a. Certificat attestant de l’existence de la compagnie étrangère précisant le poste de responsabilité et les fonctions du demandeur. <p>Lettre du représentant juridique de la filiale étrangère.</p>

Saint-Christophe-et-Niévès	S/O
Saint-Vincent et les Grenadines	S/O
Trinité-et-Tobago	Cf. diagramme en annexe ACS/2013/TRADEBusinessVisasWorkingGroup.I/WP.003/Annex01